

et imposent encore à l'auditeur général. Il ne peut, sans entraves, faire rapport au Parlement de façon indépendante. Pourquoi? Entre autres choses, d'auditeur général nous a présenté de temps à autre des instances relatives à l'importance du personnel qu'il estime nécessaire pour lui permettre de présenter au gouvernement des rapports valables.

• (4.20 p.m.)

L'auditeur général n'a pas été autorisé à accroître son personnel, monsieur le président. Pourquoi? Parce que son budget administratif relève de la Direction du Conseil du Trésor. Qui dirige le Conseil du Trésor? Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor. Voilà la servitude qu'on impose directement à l'auditeur général, servitude scandaleuse à mes yeux, que l'on devrait faire cesser au plus tôt. Le gouvernement doit donner toute liberté d'action à l'auditeur général. Le bureau de ce dernier n'est pas le serviteur du gouvernement mais du Parlement. Mais cette situation est tout à fait conforme à la théorie du gouvernement énoncée par le premier ministre, qui a dit: «Nous sommes les maîtres du Parlement; nous sommes maîtres de cette Chambre». De ce côté, le gouvernement agit malhonnêtement envers la Chambre et continue d'avoir la haute main sur le bureau de l'auditeur général en contrôlant ses crédits.

On a répondu avec bien peu d'empressement à ses multiples demandes de pouvoir engager du personnel, pour bien remplir sa tâche au nom du Parlement. Nous connaissons l'auditeur général et nous savons qu'il est sans peur et sans reproche. C'est sans doute à cause de cela que l'on maintient ces restrictions. Cette situation dure depuis des années, elle n'est pas d'hier, je l'avoue; mais je trouve regrettable une injustice que le gouvernement doit faire cesser séance tenante, dans l'intérêt du Parlement. J'attends donc avec impatience, monsieur le président, l'annonce, que devrait faire, en temps utile, le ministre, nous promettant que l'auditeur général aura désormais une plus grande liberté d'action et jouira de la responsabilité que la mesure législative, adoptée ici à la Chambre, visait à lui confier.

J'ajouterai encore ceci, monsieur le président, et ce sera ma dernière remarque. Au cours de la prochaine quinzaine s'ouvrira une autre conférence fédérale-provinciale. Nous savons que les provinces ont quitté la dernière de ces conférences fort déçues, c'est le moins qu'on puisse dire. Dire que les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont parties du bon pied serait aussi un euphémisme. A mon avis la

[L'hon. M. Lambert.]

prochaine conférence est notre dernière chance de réparer le mal fait aux relations entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Hier nous avons eu les mots du premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, où il donne un avertissement formel au gouvernement fédéral, en termes encore plus brutaux que ceux qu'on prête à tort ou à raison au prédécesseur de l'actuel premier ministre de la province de Québec. Naturellement, monsieur le président, cette conférence ne fera pas couler autant d'encre, car elle ne semble pas avoir été motivée par les mêmes circonstances. Il s'agit maintenant d'une question politique; non plus d'une question raciale, religieuse ou linguistique, mais d'une question politique.

être été un peu loin monsieur le président, Le premier ministre de l'Ontario a peut-être été un peu loin monsieur le président, mais nous devons bien admettre, même ici, qu'il a raison. Nous avons entendu le Trésorier de la province d'Ontario nous avertir de la situation précaire dans laquelle cette province se trouvera sur le plan fiscal pour faire face à ses programmes légitimes. Elle ne jette pas l'argent par les fenêtres. J'admets que les provinces pourraient réduire certains de leurs programmes, mais dans bien des cas, il s'agit de programmes conjoints lancés par le gouvernement fédéral.

D'une part, monsieur le président, le gouvernement fédéral se trompe de quelque 700 millions de dollars dans ses prévisions budgétaires cette année. Il impute cette situation à des programmes à participation avec les provinces dans des secteurs limités, et il déclare que les provinces devraient les contrôler plus soigneusement. Or qui donc a d'abord entraîné les provinces à ces dépenses et qui se propose maintenant de les plonger dans le régime d'assurance frais médicaux?

De toutes les provinces du Canada, l'Alberta est peut-être celle qui a connu la plus grande prospérité au niveau du gouvernement, prospérité qui n'est pas uniquement attribuable à l'habileté administrative, mais aussi à l'abondance de richesses naturelles, même si une sage administration l'a favorisée aussi. Je voudrais citer seulement le gros titre du numéro du mardi 26 novembre du *Journal d'Edmonton*: «Déficit semestriel record de 132,290,000 dollars en Alberta». Et cela, monsieur le président, pour une population de 1.5 million d'habitants. Ce chiffre dépasse de 29.5 millions le déficit correspondant de 1967-1968, et nous savons que ce dernier avait atteint 99 millions. En 1966-1967, le déficit s'est élevé à un million.

Quand donc le grand changement s'est-il produit en ce qui concerne l'enseignement post-secondaire, monsieur le président? C'est